

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ère SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010

REUNION DU 21 JANVIER

**Réponse à la question orale posée par
Mme Dorothée COLONNA-VELLUTINI
GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »**

OBJET : Accompagnement et transport des pathologies lourdes

Madame la Conseillère,

C'est effectivement une question qui vous tient à cœur, puisque vous l'aviez évoquée en octobre 2006 et en juin dernier devant notre Assemblée ;

J'ajoute, et j'en suis convaincue, qu'elle tient à cœur de tous les membres de cette assemblée dès lors qu'il est question d'équité dans le traitement des patients, ou de la situation de leurs proches qui sont eux aussi en situation de souffrance, morale cette fois.

Je ne peux que vous redire que ces préoccupations sont régulièrement relayées au ministère de la Santé, mais qu'il n'y a pas eu à ma connaissance, et malgré nos demandes déjà anciennes, de véritable évaluation de l'impact financier qu'aurait une aide aux patients insulaires hospitalisés sur le continent et à leurs familles. J'ajoute, comme je vous le disais il y a quelques mois, que la tendance est à la diminution constante du nombre de patients corses devant être hospitalisés sur le continent, ce qui est d'ailleurs cohérent avec une offre hospitalière qui soutient largement la comparaison avec d'autres régions.

Je vous fais néanmoins la proposition suivante : je suis prête à me joindre à vous pour que, dans une démarche commune, nous rencontrions le « préfigurateur » - et probable futur directeur - de l'Agence Régionale de Santé de Corse, pour évoquer avec lui cette question et pour que nous examinions, ensemble, les moyens de garantir une parfaite équité dans l'accès à l'hospitalisation pour les patients de notre île atteints de pathologies lourdes.

* *

*